L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 14 JUILLET.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II

PAR

MANOEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

— 1578 —

XXIV.

OU L'ON VOIT QUE LE ROI ET ELVIRE N'ÉTAIENT PAS DE BONNE FOI.

— Le mozabite me dit un jour que je passais sur mon chameau, devant sa caverne: Où vas-tu, la jeune fille? Le chameau s'arrêta à la vue du serviteur de Dieu. Où vas-tu, la jeune fille? retourne vers ton maître.... Celui que tu aimeras portera une couronne sur la tête, une épée dans la main.... — Sera-ce donc un roi? — Oui, un roi tout-puissant. — Blanc ou noir? — Je ne sais. Le chameau se remit en marche, et je retournai chez mon maître. Deux années se sont écoulées, et un roi est devant moi; l'oracle est accompli et tu m'aimes, ô mon roi!

— Je ne suis pas venu ici pour écouter des contes de fées, doña Elvire; je suis venu vous tirer de la position où vous vous êtes mise hier au soir.

— Toujours la crainte, toujours l'irrésolution! répondit Elvire en s'étendant nonchalamment sur l'estrade.... Eh bien! qu'importe! ce qui doit arriver, arrivera. — En attendant, je veux sortir d'ici, et demeurer à vos côtés, à Madrid.

Le roi respira.

— Que vous faut-il pour cela?

— D'abord une maison gaie et commode, dans un quartier retiré.

— Bien.... fort bien.

— Une duègne, une suivante et une laquais.... des parures dignes de l'amie d'un roi, une litière pour les jours de chaleur, un carrosse pour les jours de pluie.

— Vous aurez tout cela.

— Et de plus, chaque soir, quand l'obscurité me permettra plus de reconnaître les visages, je veux entendre ouvrir une porte dérobée dont une seule personne aura la clef.

Le roi baissa les yeux sous le regard brûlant d'Elvire.

— Ce qui est écrit là-haut doit s'accomplir, ajouta la jeune femme.

— Qu'il s'accomplisse donc, dit le roi.... — Il s'apprêta à passer.

— Un moment, il me faut encore quelque chose.

— Que voulez-vous encore?

— Quitter immédiatement cette maison.

— C'est impossible.

— Eh quoi! n'ai-je pas vu dans l'antichambre cet homme qui m'a amenée ici hier au soir? Un carrosse n'est-il pas à la porte?

— C'est-à-dire qu'il faut obéir à votre volonté! Allons, soit! Santoyo! exclama le roi.

Santoyo parut.

— Entendez-vous avec cette femme.... prenez garde à vous; elle est fort dangereuse; faites ce qu'elle vous dira. Avez-vous de l'argent? dit le roi à voix basse.

— Oui, sire.

— Eh bien! dépensez sans compter; cette femme est un secret qu'il faut acheter à tout prix. Dieu vous garde, Elvire! ajouta-t-il tout haut.

— Et sans attendre le salut de la jeune femme, le roi sortit.

— Holà! senor Sebastian de Santoyo, dit Elvire, avez-vous vu le senor Antonio Perez?

— Pas encore, senora.

— Mais vous le verrez?

— Probablement ce soir, dans la garde-robe du roi mon maître.

— Eh bien! ne manquez pas de lui dire que le roi n'est pas aussi confiant qu'il en a l'air; qu'il marche avec précaution, et qu'surtout il ne se fie pas aux apparences. Me comprenez-vous?

— Je vous jure que non, senora.

— Eh bien! je vais m'expliquer plus clairement. Gardez-vous bien de laisser paraître votre liaison avec le grand inquisiteur, et surtout avec Nicodemus. Ne laissez jamais soupçonner que vous êtes au courant des amours de la princesse et du secrétaire d'État, et surtout servez-moi bien, si vous voulez échapper au danger. Me comprenez-vous, maintenant?

— Je crois vous comprendre, senora.

— Maintenant, partons.

— Avec ce costume? senora, il est trop léger pour le froid de ce soir.... Holà! Angelica!

— Que faites-vous?

— J'appelle votre suivante.

Une jeune femme apparut à la porte dérobée.

— Que désire madame?

— Une robe noire, un manteau, des gants et une aumônière.

Les deux jeunes femmes entrèrent dans la pièce voisine et Santoyo resta seul.

— Diable! se dit-il, le senor Antonio Perez est audacieux.... et le roi a besoin de lui.... mais en même temps, il me livre désarmé, et sans me prévenir, à une femme aussi audacieuse que lui! Cela doit nécessairement mal finir.... Marchons avec prudence et sachons qui est cette femme.

— Santoyo! dit de la porte un gentilhomme.

— Holà! senor Vergas, le roi n'est-il donc pas encore parti?

— Si fait, mais il m'a chargé de vous dire de faire atteler un carrosse et de vous conformer à la lettre, aux ordres contenus dans ce billet.

Le gentilhomme sortit; le valet de chambre ouvrit le billet, qui contenait ces mots:

« Vous conduirez cette dame à la petite maison que nous avons fait construire, dans la rue San Opropio, pour la belle Inconnue; elle est restée fermée depuis sa mort, et doit se trouver en bon état. Placez près d'elle une domestique de confiance et restez; cette maison doit être pour elle une sorte de prison. »

— A merveille, dit Santoyo. Encore une maîtresse! Le roi donne son âme au diable pour les femmes; les femmes le lui feront payer. Holà!

Un laquais se présenta à la porte.

— Faites atteler au carrosse bien une paire de mules à collier; agissez de même pour le carrosse noir.

— Fort bien senor.

Le laquais avait à peine disparu qu'Elvire rentra: elle portait une riche robe noire, à moitié recouverte par une mante, et ressemblait, à s'y méprendre, à la princesse d'Eboli.

— Pouvons-nous partir, senor Santoyo?

— A l'instant même, le temps de donner quelques ordres.

— Comme vous voudrez.

— Ma belle, dit Santoyo à la suivante, apprêtez-vous à partir pour Madrid et dites en passant à dona Estefania qu'elle vous accompagnera.

— C'est cette suivante que vous me donnez?

— Oui, senora.

— Et la duègne?

— C'est une vieille marmoteuse de prières, faite pour effrayer les enfans.... Mais vous?....

— Apprenez que ni duègnes, ni écuyers ne sont capables de me faire peur....

— Excusez, senora.

— Faites en sorte que nous partions promptement.

— Je vais donner les ordres, senora.

Santoyo sortit, Elvire resta seule.

— Cet homme ne sait pas encore qui je suis, dit-elle, et si la fortune me protège, il ne le saura jamais; il faut qu'il soit mon esclave et jamais mon amant. Oh! cela n'est pas difficile, il est fou de moi!

Quand vous voudrez, dit Santoyo, de la porte.

Un moment après, deux carrosses roulaient rapidement vers Madrid. Dans l'un était Elvire et Santoyo, dans l'autre la duègne et la suivante.

XXV.

LES CARTES SE BROUILLENT.

Le même jour, à cinq heures du soir, un homme enveloppé dans un manteau, le chapeau enfoncé jusqu'aux yeux, entrait dans la rue de los Autores, à peine éclairée par le crépuscule, et frappait à la porte de la maison où avait demeuré dona Isabel sous le nom de Josepha.

Peu après, la porte s'ouvrit, et à la lumière d'une bougie se laissa voir doña Beatrix, la dame de confiance de la princesse.

Antonio Perez, habitué à être reçu par Josepha, ne put dissimuler son étonnement.

— Comment se fait-il que Josepha ne soit pas venue m'ouvrir? Est-elle malade? dit-il.

— Il arrive des choses bien étranges, senor; madame la princesse m'a ordonné de vous attendre et de venir vous ouvrir.

Antonio Perez entra, ferma la porte, monta les escaliers, traversa les passages et les corridors et arriva enfin au salon bleu.

Dona Ana, assise près d'une cheminée portative, tourna la tête au bruit de la porte.

La discrète Beatrix s'éloigna.

— Ah! c'est vous, caballero, dit la princesse d'un certain air dépité; je vous attendais plus tôt... ou du moins un mot de vous, après ce qui est arrivé hier.

Perez, contrarié de cet accueil glacial, se conforma au ton de la princesse.

— Ce qui nous arrive, répondit-il sèchement, est une véritable fatalité.... Nous sommes perdus dans un labyrinthe d'où il n'y a guère de probabilité de sortir qu'à force d'audace et de fermeté.

— Je le sais de reste. Qu'avez-vous résolu?

— De tuer Escobedo.

— C'était chose résolue déjà, dit la princesse avec un geste d'impatience.

— C'est vrai... mais j'avais ajourné l'exécution de ce projet... J'aurais dû ordonner de le tuer immédiatement.

— Quel moyen comptez-vous employer?

— Le poison.

— Bien... mais si la chose était difficile?

— Alors, le poignard, le feu, le bourreau.

— Et vous croyez que la mort d'Escobedo nous rendra la tranquillité?

— Ce sera toujours un ennemi de moins.

— Moi.... j'avais trouvé un meilleur moyen.

— Lequel?

— Rendre nos entrevues moins fréquentes, les supprimer même pendant quelque temps, et voir venir.

— C'est-à-dire, senora, que vous me renvoyez, que vous me sacrifiez à votre position?

— C'est-à-dire, senor Antonio Perez, que je suis plus prudente que vous... que d'aujourd'hui je ne suis plus aussi libre qu'autrefois; que ma conduite est épiée par les yeux de personnes que je ne connais pas encore et que je ne puis éloigner, puisque ce sont mes parents les plus proches.

— Vous voulez parler de votre oncle. Je croyais que vous aviez résolu de couper toute communication avec lui?

— C'est vrai; mais aujourd'hui il s'agit de ma tante, de mon cousin, de mes poussines!

— Votre tante? Dona Francisca et dona Isabel ne sont-elles pas mortes?

— Si, mais la dernière est ressuscitée pour présenter à son mari, un fils et une nièce qui sont, à cette heure, probablement reconnus d'une manière solennelle par don Guillen, en présence du comte de Cifuentes. Que dites-vous de cela, senor Antonio Perez?

— Je dis que le diable s'en mêle et qu'il vous arrive d'étranges choses.... Et d'où [illegible] votre [illegible]?

— De [illegible] loin d'ici.... de [illegible] maison dans laquelle vous avez fait ouvrir une communication avec mon palais.....

— C'est Josepha.

— Josepha! s'écria Perez, au comble de la surprise.

— Oui, Josepha est ma tante dona Isabel, qu'une suite de circonstances malheureuses avaient réduites à l'état où nous l'avons vue.

— Et elle savait que vous étiez sa nièce?

— Oui.

— Et elle nous a, pendant seize mois, servi d'intermédiaire sans se faire connaître?

— Précisément, et jamais je n'aurais su que c'était elle, sans don Juan de Ménésès, mon cousin.

— Votre cousin! Cet homme m'inspire de la défiance. Quand il me fut adressé, je songeai d'abord, d'après ce qui m'était dit de lui, à m'en servir comme d'un instrument...... Je croyais de bonne foi don Guillen mort en Hollande..... et cet homme qui s'improvisait son fils...

— Mais il l'est réellement; ne viens-je pas de vous dire que don Guillen venait de le reconnaître en présence du comte de Cifuentes et d'un autre membre de la famille? Vous avez travaillé avec le roi aujourd'hui?

— Comme à l'ordinaire.

— Et le roi s'est montré complaisant au point de nommer enseignes deux de vos protégés?

(A continuer.)

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 13 juillet 1870.

Il ne s'est pas opéré de changements importants sur le marché monétaire. La demande d'escomptes est encore très bonne, dans les banques et au dehors; mais bien que les taux tendent aux taux les plus élevés, nous ne pouvons encore constater de variations positives.

Les taux de l'intérêt, dans les rues, est toujours de 10 à 12 par an les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales; de 11 à 12 les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales; de 1 1|4 à 1 1|2 par mois les billets de second ordre; de 8 1|2 à 10 par an le papier hypothécaire No 1 et 11 à 13 le No 2.

L'or a ouvert à 111 3|4 à 112 contre 112 3|8 à New-York et fermé à 111 5|8 à 112 3|4 à New-York. On a vendu $10,000, $3000, $10,000 et $6000 à 112 1|4, $35,000 à 111 7|8 à 112, $15,000 à 111 7|8 à 112, $5000 et $6000 à 111 3|4. Aucune vente d'argent n'a été annoncée.

Le change étranger n'a pas été fort recherché et a fléchi avec l'or. Les opérations de sterling embrassent 13,500 livres dont 9000 clear No 1 à 122 1|2 à 122 3|4, 3000 connaissement à 122 7|8 et 1500 ditto à 122 1|4.—Dans le change sur France, 200,000 francs en change de commerce se sont vendus à 4.62 3|4 à 4.65, 2,500 à 4.65 1|2 et 70,000 de banque à 4.60—Nous cotons, à la clôture: sterling, 123 1|2 à 123 3|4 de banque, 122 1|2 à 122 3|4 de commerce; le change sur France, 4.60 à 4.56 1|4 de banque et 4.65 à 4.62 3|4 le change particulier.

Le change américain est resté ferme. Les banques ont tiré sur New-York à 3|8 de prime. Les ventes sont: $30,000, en change de commerce, sur New-York, à 1|4 de prime, $40,000 de banque au même taux, $10,000 en change de commerce à 9|32, $5000 à 5|16, 5,000 à 1|4 et $15,000 à soixante jours sur New-York à 3|4.

Des actions du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux se sont vendues à 79 cents, 100 à 80, 110 à 80 1|2; 540 de la compagnie de levées à $4 50; 25 de la banque de la Nouvelle-Orléans à $41 25; un lot de la banque Crescent City à $24 75.

Il n'y a pas eu de ventes de bonds.

$4000 de mandats de l'Etat se sont vendues à 80 cents, $1000 de petits mandats à 82. Hier, $4000 à 82 3|4. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 82 1|2 à 83 cents les nouveaux, 95 les anciens et les métropolitains à 98 1|2 à 98 3|4. Ils ont vendu les premiers à 83 1|2 à 85 les nouveaux, 95 1|2 à 96 les anciens, et 99 à 99 1|2 les métropolitains.

Il n'a pas été annoncé de ventes de billets de la ville. Les courtiers ont acheté à 12 et vendu à 10 à 11 d'escompte.

Bureau d'Espèces et de Change de Bruns & Warner, No. 136, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	*Valeur en or des E.-U.*
Souverains Victoria	$4 82
Do vieux	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	4 81
Pièces de 20 francs	3 81
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
X Thaler	7 80
X Thaler prussien	7 75
Guilders Holl	3 85
Kronen	[illegible]
Ducats	[illegible]
Doublons d'Espagne	15 60
Do patriotes	15 35
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
Do français	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]
Do espagnoles	1 01
Couronnes françaises	1 00
Do allemandes	1 02
Thaler	[illegible]
Thaler prussien—papier	[illegible]
Guilders	[illegible]
Specie	1 02
Argent espagnol, par once	[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Mercredi soir, 13 juillet 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1300 balles prises à des prix plus raides, spécialement en ce qui a ragardé les meilleures qualités, mais qui n'ont montré aucune hausse cotable. Conséquemment, nous continuons à coter ordinary à 13 à 14¼ c, good ordin, 16 à 16¼ c, low middling 17 à 17¼c, middling 18 à 18¼ c et strict middling 18¼ à 18¾ c.

Des nouvelles plus favorables, ont amené une hausse à N. York, de ¼c, et enfin des télégrammes encourageans de Liverpool ces causes réunies ont eu pour effet de retremper la confiance des facteurs. Une grande partie du stock a été conséquemment tenue à des prix au-dessus des taux dominans et l'approvisionnement offert était limité, mais la demande étant devenue plus vivace, les ventes ont pu embrasser le montant cité plus haut. De l'ordinary donné pour blanc, mais un peu souillé de poussière s'est vendu à 13c, le good ordinary à 16 c, le low middling à 17¼ cts le strict à 17¼ c et même le rourant, bonne soie à 17¾ c. Les meilleures qualités ont éprouvé quelques demandes, mais elles ont été en grande partie tenues au-dessus des prix dominans. Dans quelques cas les facteurs ont réalisé des prix qu'ils n'auraient pu obtenir hier.

Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 1486 balles, contre 1997 durant le même laps de temps la semaine dernière et 410 l'an dernier, et depuis le 1er septembre 1133159 balles contre 793217 l'an dernier.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	105	
Arrivé précédemm	1188523	1198190
		1198960
balles sup. Jorn. d'chant, &c,	9562	
Expédié aujourd'hui		
Expédié précédemment	1137556	1137556
Stock en mains et à bord		61401

SUCRE ET MELASSE.—Il n'y a pas eu de recettes ce matin. Les approvisionnemens de l'article sont faibles et la demande bonne. Nous cotons de la manière suivante: 10 à 10 ½ pour le commun à bon commun, 10¾ à 11 pour le fair à good fair, à 11¼ à 11¾ pour le fully fair, 12 à 12¼c pour le prime; choix à 12½ cents jaune clarifié 12¼ à 13 c., blanc 13 à 13¾ cts la livre. Le sucre de Cube est en bonne demande à des prix fermes et il s'est vendu hier et aujourd'hui 95 boucauts de sucre rafiné de basse qualité à 9 c et 700 boucauts de Muscovado et de clarifié Cube à 10 à 11 cents la livre.

Melasse inférieure 25 à 40c, fermentée 40 à 50 c, melasse recuite des rafineries de la ville 50 à 70 c, golden syrup $1.

Il n'y a pas de melasse de Cube en premières mains et pas de mouvement dans cet article en secondes mains.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Natchez et le Shark ayant à sa remorque des barges de St Louis, sont arrivés ici depuis notre dernière revue.

FARINE—Il se fait des demandes de fine, superfine et de double extra, lesquelles grades sont rares et la superfine est en demande, tandis que la triple extra et l'extra de choix abondent et sont calmes. Les principales ventes aujourd'hui se sont bornées à 500 barils, dont 175 de triple extra à $5 62½, 50 de double extra à $5 50, 50 de triple extra à $6 50, 50 d'extra de choix à $8 12½ le baril. Hier nous avons parlé de l'arrivée et de la vente de 16 barils de blé nouveau. La première farine arrivée ici cette saison. Aujourd'hui il en a été reçu 50 barils et 50 demi barils.

MAIS—L'article est calme et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 240 boisseaux de mélangé à $1 05 et 100 de de blanc à $1 22½ le boisseau.

AVOINE—L'avoine est en bonne demande à des prix fermes et le stock au débarcadère est faible. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—350 sacs de Galena se sont vendus à 66 c; aujourd'hui ventes de 509 sacs, dont 100 et 200 de Galena à 66 c le boisseau.

SON—L'approvisionnement de son est faible et l'article ferme.

Nous cotons $1 07 à 1 10 les cent livres.

SON—Parait un peu plus ferme et il s'est vendu aujourd'hui 50 balles de beau de l'Ouest à $22 et 300 de prime à $23 les cent livres.

BACON—Le bacon est calme, mais ferme, et il s'en fait des ventes par placemens à 14¾ c la livre d'épaules, 17¾ c pour les cotés clear ribbed, 18¾ c pour les cotés désossés et 24 c pour les jambons curés au sucre. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté, 30 tierçons de jambons curés au sucre se sont vendus à 24 c la livre.

PORC—Le mess est tenu en gros à $31 à 31 50 le baril selon le poids. Le détail se fait à $32 le baril.

SAINDOUX—Le saindoux rafiné est en demande et commande 16¼ à 16¾ c pour l'article en tierçons et en barillet 18¼ à 18 ¾ c la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules sont cotées à 13¼ à 13¾ c la livre.

BREAKFAST BACON—L'article de l'Ouest se vend à 17½ à 18 et du Nord 18¼ à 19 c.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1870.

Arrivé, hier—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] moutons.

Vendu — [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] moutons et [illegible] vaches à lait.

A vendre—1048 boeufs du Texas, 1141 veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons et [illegible] vaches à lait.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Jeudi matin, 14 juillet 1870.

Le [illegible] d'hier a été sans contredit la plus chaude de la saison. Il était impossible de rester sur la Levée que le soleil brûlait; aussi n'y voyait-on personne.

Nous n'avons compté que deux arrivages hier: le Grand Era, de Vicksburg et le Hunter de la côte d'en bas.

Sont partis: La Myrtle, pour la côte d'en bas; le St John, pour Baton Rouge; le 12me Era, pour la Rivière Rouge; le Wild Wagoner, pour Natchez et le Virginia, pour Louisville.

Parmi les départs réguliers d'aujourd'hui [illegible] le Hunter, capt. A.P. Janfreau, assisté de John Taylor; ce bateau fait deux voyages par semaine jusqu'au fort Jackson, paroisse Plaquemine, partant de la Nlle-Orléans tous les jeudis et lundis matin, à 10 heures.

Parmi les départs réguliers de demain nous signalerons le Bart Able et le Henry Tete, pour Bayou Sara.

LA MOITIÉ D'UN OEIL.—Le Louisiana Democrat dit: "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal—[illegible]

FREDERICKSON & HARTE,

Pharmaciens et Chimistes.

AU No 139 DE LA RUE DU CANAL,

Bâtisse Touro.

ONT constamment un assortiment complet et frais de

Drogues et Médicaments,

Produits chimiques purs,

Verrerie, Sangsues,

Parfumerie française, de choix,

Savons, Brosses, Peignes,

&c., &c., &c., &c.

Ayant conclu des arrangements avec les premières maisons de France, d'Angleterre et d'Allemagne, qui nous enverront, pendant la saison prochaine, une grande variété de produits de leurs laboratoires, nous serons à même de remplir les ordres de notre clientèle.

Nous donnons à nos amis l'assurance que nous ne tenons que des articles de première qualité et que nos prix seront toujours aussi modérés que le permettront des articles de ce genre.

Nous avons, outre les produits que nous venons d'enumérer, un choix des

Instruments de chirurgie,

DE

Geo. Tiemann & Co.

Notre position d'agents de cette maison bien connue nous met à même de fournir aux médecins tout ce dont ils ont besoin. Ils trouveront leur avantage à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Nous complétons en ce moment notre stock de

Médicaments patentés

FRANÇAIS, AMÉRICAINS et ANGLAIS.

Car notre intention est d'avoir l'assortiment le plus varié de la Nlle-Orléans.

Etant les agents de maisons de New York, nous avons toujours un approvisionnement complet des

Préparations de Fougeras.

Comme on nous a confié la

SEULE AGENCE

—de la—

Compagnie de Vichy,

de France,

Et des propriétaires de la

Source d'Eaux amères,

—de—

FRIEDRICHSHALL,

en Allemagne.

Nous serons dorénavant à l'abri de la désagréable nécessité de tarder à remplir les ordres, ainsi que nous avons dû le faire dernièrement. La seule excuse que nous puissions présenter à nos clients à ce sujet, c'est que la vente de ces eaux célèbres à pris de telles proportions depuis six mois, qu'il nous a été impossible, tout d'abord, de répondre aux nombreuses demandes qui nous étaient adressées.

Notre liste d'autres

Eaux Minérales

se compose des eaux connues sous les noms de

BLUE LICK,	GETTYSBURG,
BLADON,	SOUR LAKE,
CONGRESS,	HIGH ROCK CONGRESS,
SELTZ,	EMPIRE,

et s'agrandit journellement par de nouveaux arrivages au

Dépôt d'Eaux Minérales de la Nouvelle-Orléans,

AU No. 139 DE LA RUE DU CANAL.

Nous avons, en outre des eaux naturelles, notre

Fontaine arctique,

qui fonctionne parfaitement et nous fournit les différentes eaux artificielles, telles que VICHY, PYRMONT (ferrugineuse), KISSINGEN, KISSINGEN AMER que l'on considère aujourd'hui comme les boissons les plus rafraîchissantes et les plus saines qui puissent prendre dans notre climat. Elles sont chargées de gaz, presque glacées, et supérieures sous tous les rapports, à celles de "Hanabury Smith", à New-York. Nous les avons également en bouteilles et les expédions pour la ville et pour la campagne.

Notre but a constamment été de tenir

Notre département de détail et de prescriptions

dans un état tel que le public sache où trouver les articles qui se rattachent à notre genre de commerce et faire remplir les prescriptions en toute confiance. N'ayant que d'habiles assistants, nous savons que nos efforts ont jusqu'ici été couronnés de succès. Nous ne négligerons aucune occasion d'introduire des améliorations dans ce département de notre maison.

FREDERICKSON & HARTE,

Chimistes et Pharmaciens,

Au No 139 de la rue du Canal,

10 juillet—3m Bâtisse Touro.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

73......VIELLE-LEVEE......73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsh, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crême de Moka, Fruits à l'eau-de-vie. Prix modérés et qualité supérieure. 4mai—1an

E. PIAGGIO,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

SPÉCIALITÉ D'ÉPICES.

IL offre à vendre du POIVRE trillé de Singapour (En douane et droits payés.)

PIMENT (ALLSPICE), CANELLE, CLOUS DE GIROFLE, MUSCADE, GINGEMBRE.

Et a constamment un grand assortiment de WHISKY BOURBON et WHISKY rectifié.

27 mars—6m

WHISKEY CHICKEN COCK.

CE célèbre WHISKEY BOURBON, VIEUX et GARANTI PUR, de tous les âges et de tous les prix, dans les meilleures futailles, est offert au commerce, en gros seulement, à très bon marché et à des conditions avantageuses.

NOUS EN AVONS CONSTAMMENT UN TRES GRAND STOCK.

COBB, DOLHONDE & CO., Seuls agents, au Sud, No 90 rue des Magasins.

15 fév—6m

G. W. DUNBAR & SON,

12 et 14......RUE ST-LOUIS......12 et 14

Nouvelle-Orléans,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—de toute espèce de—

Liqueurs françaises, Anisette, Curaçao, Marasquin, Figues de la Louisiane fraîches, En bocaux et dans des boîtes en ferblanc;

FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS

24déc—1an Qui ont remporté le prix.

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en Poudre.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marque Orléans, Louisiana et [illegible].

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIES—Blancs et jaunes, de différentes qualités.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasins et St-André (Entrée par la rue St-André, au premier.)

QUATRIÈME DISTRICT.

Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.

Président [illegible] CAMPAR AUCH,

Vice-Président JOHN HENDERSON

Secrétaire LOUIS MATHIS,

Inspecteur JOHN PURCELL.

DIRECTEURS:

Kasper Auch, William H. Foster, John H. Keller, John B. Cotton, Charles Kummel, John Henderson, Denery, A. Harris, Christian Mehle, John F. Gillen, Louis Faisset, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Martin, Dr. Henry F. Wade, Henry Hensel Jr., John H. Gerding, Ph. Hoelzel, Alfred Shaw, H. P. Walter, Kasper Auch Jr., Louis Mathis, Geo. W. Doll, Jacob Hassinger. 1 Jan—1an

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - $50,000

CLASSE 1.

Tirage, le SAMEDI, 16 juill. 1870, à la Nlle-Orléans.

HOWARD, SIMMONS & Co......Contracteurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

1 lot de	$50,000, soit	$50,000
1 lot de	20,000, soit	20,000
1 lot de	10,000, soit	10,000
1 lot de	10,000, soit	10,000
1 lot de	5,000, soit	5,000
1 lot de	5,000, soit	5,000
1 lot de	5,000, soit	5,000
1 lot de	4,000, soit	4,000
1 lot de	4,000, soit	4,000
1 lot de	3,000, soit	3,000
1 lot de	2,000, soit	2,000
25 lots de	1,000, soit	25,000
30 lots de	500, soit	15,000
317 lots de	200, soit	63,400
440 lots s'élevant à		$260,000

Billets entiers: $20—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre. [illegible]

Dépôt du Moulin "Eagle"

à égréner le coton et Dépôt de Machines,

—DE—

Wm L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

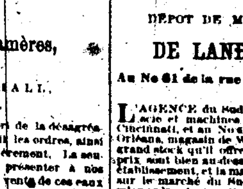

DÉPOT DE MACHINES DU SUD,

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union.

L'AGENCE du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au-dessous de ceux de tout autre établissement, et la maison est décidée à n'envoyer sur le marché du Sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES—FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

Ce clicher représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a écrasé des perches de hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égréner le coton.

PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE,

PRESSE INGERSOLL A COTON,

PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES,

PRESSE A COTON ALBERTSON,

PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES,

PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HART

VIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉE, DE STEDMAN,

MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB,

MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD,

Moulins à ancre Prize, Samson, Vulcane, Hercule, Favorite, "Leviathan, Mammouth et Plantation, de G. L. Squire & Bro.

EVAPORATEURS AMÉRICAINS,

MOULINS EAGLE A SUCRE,

MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville,

EVAPORATEURS DE SCANTLIN,

LES BOUILLOIRES, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames.

MACHINES A DESÉCHER, perfectionnées, de Stedman & Co.

MACHINES à barils et à douves de Stedman & Co.

LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées, de R. Hoe & Co.

MANOMETRES (Steam Gauge) d'Utica.

MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Sedgercer.

MACHINES A COUDRE, de Florence.

MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.

MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent, pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Ces établissements ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,

Au No. 61 de la rue St Charles, coin Union, à six portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnés, à égréner le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. Le prix est fixé, pour la saison de 1870, à 4$ la scie.

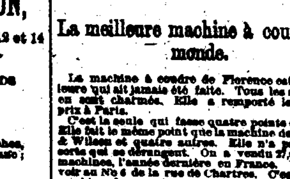

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts. Elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 27,000 de ces machines, l'année dernière, en France. Venez les voir au No 6 de la rue de Chartres. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nlle-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St Charles. W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et on a toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Inventée par le Gen. F. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'Etat lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, et en ont été parfaitement satisfaits. A vendre par

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St Charles, coin Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'Agence du Sud de

LANE & BODLEY,

No 61 de la rue St. Charles.

W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St. Charles.

W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Les prix de toutes les machines de cette fabrique seront les mêmes à la Nlle-Orléans qu'à Cincinnati—on y ajoutera le coût du fret et de l'assurance.

W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley,

28 juin— Au No 61 de la rue St-Charles.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c. &c.,

[illegible] ST-LOUIS STREET.

INSTITUTIONS.

ÉCOLE Ste-ROSE DE LIMA,

A côté de l'Eglise de ce nom.

[illegible] sous la direction immédiate du Rév. [illegible] Mittelbronn, curé de l'Eglise Ste-Rose de Lima. Les élèves des deux sexes de tout âge y seront reçus en payant $2 par mois et invariablement d'avance. Le français, l'anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc., etc., y seront enseignés par d'habiles professeurs.

Le Rév. P. Mittelbronn se fera un devoir de donner aux enfants des instructions religieuses proportionnées à leur âge. 16 juin—1m

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de

Mme FORTIER,

Ancienne Institution RAQUIN.

388......CHEMIN DU BAYOU......388

Près Claiborne.

25 mai—1an

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane.)

BATON ROUGE, LOUISIANE,

FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ÉTAT.

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses collections de feu Col. Wailes, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission.

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses.

Pour tout, excepté le linge, pour dix mois, $300 payables d'avance, la balance le 1er février, en par une traite à vue de 30 jours à 8 pour cent. Les paiements peuvent être faits par la Banque de Canal ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercice tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets; habillement gris, que l'on peut se procurer à l'institution moyennant $50 par habillement.

Pour plus d'information, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.

1er mai 1870

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co, 30 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, dernièrement détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et spacieuse pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session était de 170. 17 mai—1an.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera en [illegible] dans un seul quelconque.

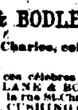

LE BAUME No 1 DU DR. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. [illegible] chasse le mercure du sang, [illegible] partie.

LE BAUME No 2 DU DR RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes. Prix du No 1 ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix $3 la bouteille.

L'ELIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux qui contiennent les ordres de la signature et sont soufflés les mots "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor." S'adresser à D. B. RICHARDS,

No. 228 Varick St. N. Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, Au coin des rues Magasins et Natchez.

23 juin—1an 1|2

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER CORDIAL

—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR

A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quoi que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre concentrés, avec les deux seulement l'on obtient sur le champ un amer plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. Ces dits amers, dont la suavité et l'arôme ne sauraient être appréciés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de composé et nécessaire au maintien de la santé, comme le meilleur remède de la Création; ils rétablissent les organes de la digestion indéniablement, soulagent les personnes atteintes de maladies, comme l'estomac et fécondé en maladies qui rendent la vie intolérable, telles que Nerveuse, Gastrite, Foie, Débilité générale, etc., et dans toute sorte quel conque dont la convalescence se prolonge à cause de faiblesse, il n'est rien de mieux pour rappeler les forces et rétablir promptement le convalescent.

N. B. L'American Bitter peut se prendre pur à l'eau seul, il n'est pas fort comme spiritueux, ce qui semble fait en le prenant pur provient de l'amertume et l'arôme ils prononcés mais en même temps infiniment agréables. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces dits Amers sont devenus d'un usage presque général.

A vendre par E. MONTEUSE, Droguiste, Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de grocerie. 27 mars—1an Dim Mer Vend

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante de ce nom, ne saurait être trop recommandée dans l'usage public, pour ses qualités aussi agréables que bienfaisantes.

Il n'est pas, en effet, une liqueur qui puisse lui être comparée lorsqu'il s'agit de dérangements d'estomac et de rétablir l'organisme affaibli par les fortes chaleurs ou toute autre cause, ainsi quelle est la famille qui ne voudra l'avoir en sa possession pour l'employer? étendre d'eau ou en prenant un petit verre à jeun ou après le repas.

Dans les cafés comme dans tous les établissements, on en consomme des liqueurs, toute préférence doit être accordée à l'AYA PANA en raison de ses propriétés éminemment stomachiques et salutaires.

Dans l'Inde comme dans les Amériques l'AYAPANA est généralement employée, comme boisson fortifiante pour ramener la circulation et combattre les refroidissements produits par les symptômes du choléra et de la fièvre jaune.

En vente en détail chez les principaux confiseurs et groceries.

Et en gros par DEJAN BROS., Seul Agent, 53 rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges.

Belles Porcelaines Françaises en déballage et à vendre en gros par DEJAN BROS., 53 rue de la Douane.

29 mai—1m

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à

H. SPILLMANN,

FABRICANT,

Au No. 93 de la rue Baronne, N. O.,

A la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane,

DIPLOME POUR

Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes.

Le meilleur bandage d'enfants,

Le meilleur bandage ouaté.

Le meilleur bandage ombilical,

Le meilleur bandage d'épaules,

Le meilleur assortiment de bandages herniaires, Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.

H. SPILLMANN,

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.

Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs. Les ordres sont promptement exécutés.

1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD,

"Female Regulator"

Le Meilleur Ami

DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TETE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la menorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur santé et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par

BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Georgie.

Prix .... $1 50 la bouteille

A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO., J. [illegible] & CO., BALL LYONS & CO.,

Et au dépôt de Médicaments patentés de [illegible] FLEMING.

22 jan—1an

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du

Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du Dr. IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de tête, des maux de gorge, des névralgies, des fièvres, des [illegible] etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les peaux tachées. Il prévient la calvitie et empêche les cheveux de tomber.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons:

L'Onguent Indien du Dr IDAHOE est la préparation par excellence pour les hémorroïdes; il enlève immédiatement et le mal ne reparaît pas. Il est aussi souverain contre les cors et les oignons, que nulle autre préparation.

A vendre par tous les pharmaciens et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magasins et Natchez.

Dépôt général au No 18 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne., et au bureau de A. Bouchard [illegible]. Pour les certificats, voir notre brochure.

25 mars—1an

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, du Floride, de Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par

10 sept—1an J. B. VANHORN & CO.

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

[illegible]

P. P. STEWART,

OEIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART est, jusqu'à ce jour, ce qu'on a fait de mieux en ce genre; il a l'avantage d'offrir au public avec UN GRIL MOBILE (ou FOURNEAU GRILLE, qui y est fait décemment), au moyen duquel on peut faire griller, comme sur un feu de braise. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double la capacité des tuyaux et, quand on met de l'eau, il n'y a pas le moindre [illegible]. Le véritable Fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,

Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,

No 20 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 27 fév[illegible]

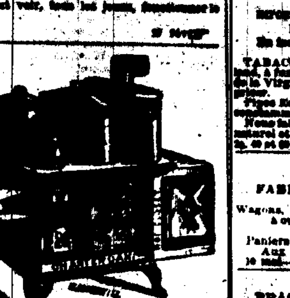

Une preuve éternelle de la grande supériorité du

"CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 12 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. Ce fourneau a servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire pendant un bien de treize ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait. Je suis sûre qu'aucun autre n'aurait autant duré.

Mme L. P. FOSTER.

No 22 de la rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre fourneau n'aurait pu durer aussi longtemps et être encore en bon état de service.

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK" à vendre chez

ORRICHEN & POTTIER.

Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangère et américaine.

Encoignure des rues [illegible] et de la Vieille-Levée, et [illegible] No [illegible] rue de la Vieille-Levée.

3 oct—1an

BRILLIANT" DE BUCK.

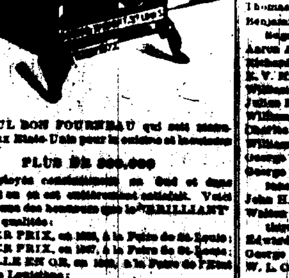

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage du pain.

PLUS DE 200,000

Sont employés continuellement au Sud et dans l'Ouest, et on en fait continuellement usage. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" s'est acquis:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;

PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;

MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Ne vous trouvez avec un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT."

M. HALLER,

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toutes espèces de fourneaux de cuisine et de chauffage, grilles, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

17 sept—1an vde

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Bâtiment à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1866 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants, ou propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à sentir, feutre de doublage, feutre à cire, &c. &c. Fabriques de feutre, de Lagan, à Belfast, et Nos 22 et 28½, Miller Street, Londres.

Cette nouvelle préparation est enduite, et on peut l'appliquer sur le toit de suite. L'application est facile et il en faut beaucoup de temps avant qu'il soit bien collé. Elle est plus durable que certaines ardoises et remplace à peu de frais la tôle et le zinc. Elle résiste au feu; le soleil ne la gâte pas. On l'a mise à l'épreuve du feu: le soleil ne la fait pas fondre. On peut la poser sur des toits des maisons, des magasins et partout où il faut une toiture qui ne prenne pas feu facilement.

Pour les matériaux propres pour les feutres, la préparation la plus avantageuse à tous les fermiers qui habitent les districts éloignés. Elle est facile à poser et on s'en sert pour les toits, etc. Elle protège des pluies. A vendre par

J. O. LIBOHAM & Co, agents. Au No 9 de la rue Carondelet.

7juillet—1an

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston. Premier prix, contre la meilleure Machine pour familles.

Bureaux, 185, rue du Canal. 22 mai—3m

JULIUS LOEFFLER,

(Successeur de CHARLES LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

ET FABRICANT

D'Installations de Gaz, etc. Dépôt de la [illegible]. CANDELABRES, &c., EN FER FONDU.

No. 128, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse.

23 mars—1an

MIRAMON & Cie.,

99 & 101 rue de Chartres,

MARCHANDS DE MEUBLES,

ÉBÉNISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et boiseries pour meubles en tous genres. Particulièrement [illegible]. On fait les déménagements. On prend des meubles en dépôt. 17juin—1an

C. H. MILLER & CO.

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de soude, cerises,

Importateurs d'amandes françaises, d'essences, de fruits, de pâtes d'amandes, etc.

Seuls agents des célèbres

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.

No 26 Nlle-Levée,

27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

MAURY & CO.,

GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans.

Agents de Navires, Agents de Passagers pour la ligne des steamers entre le Sud et Hambourg, et Agents d'Immigration.

COMPLÈTENT les arrangements pour l'importation [illegible] des travailleurs étrangers de toute classe dans le Sud. Ils sollicitent des ordres des planteurs et des personnes avec les [illegible] qui possèdent des terres.

4 sept—1an

Entrepôt de Tapis.

E. O. PALMER & Co.,

Aux Nos 95, 96 et 97 de la rue du Canal.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

NOUS venons d'ouvrir, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de Tapis, des Nattes, Toiles cirées et de Livres pour le "Collège" et la "Serrurie." Toutes les marchandises étrangères sont importées par nous, ce qui nous met à même de les vendre EN GROS, OU EN DETAIL, aux mêmes prix que ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis, et nous vous prions de nous rendre visite avant d'acheter ailleurs. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS, Velours, Bruxelles, Trois Plis, Ingrain, Laine, Rollande, Vénitienne, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, un magnifique assortiment. TOILES CIRÉES, de toutes les largeurs et de tous les modèles. NATTES—Canton, Coco, Belgique, de toutes les variétés. [illegible] Plumes de lit, etc. Assortiment de toutes les variétés.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous venons de recevoir de nouveaux modèles de MACHINES A VAPEUR, des Moulins à sucre de toutes les grandeurs, Moulins à scie, des Machines à [illegible], des moulins et des machines à égrener le coton, etc. [illegible]

Reçu—1an LEEDS & CO

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC

A VAPEUR.

P. S. SARRAZIN,

[illegible] rue de Chartres [illegible]

(A quelques pas de la rue Poydras, [illegible] Tchoupitoulas.)

[illegible]

LE soussigné offre aux marchands de la campagne [illegible] le plus complet qui se puisse [illegible] dans ce genre [illegible] à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]	[illegible]

TABACS A FUMER.

[illegible]

TABACS A PRISER:

[illegible]

CIGARES—Un grand stock de tabacs à chiquer [illegible]; et pas moins d'UN MILLION DE CIGARES de toutes les qualités et marques. Prix très modérés.

17 oct 1869 P. S. SARRAZIN.

TABAC

SOUS TOUTES LES FORMES.

MOULIN A VAPEUR.

L. MOULON, 31 rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, on trouvera toujours chez lui un grand assortiment de Tabac à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Périque, &c., &c. [illegible]

Constamment en main: UN MILLION DE CIGARES assortis.

Réception constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs: Pipes, Porte-cigares, Briquets, Allumettes, &c., &c.

—Gros, Demi-Gros et Détail—

Commandes promptement exécutées de la ville et de la campagne. 17 déc—1an

MANUFACTURE A LA VAPEUR.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.

No 11, Rue Vieille-Levée,

En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.

TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des [illegible], de la Virginie, [illegible], à la [illegible] d'Havane, à priser.

Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.

Nous avons en outre un assortiment de Tabacs à Chiquer, naturel et [illegible]. 3 juillet—1an

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE

Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.

Aux Nos 166 et 168 de la rue de Chartres.

13 mai—1an Nlle-Orléans.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa bière, et en sus de [illegible], pour les commandes, dépôts [illegible] de la Bourse des Marchands, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour. [illegible]

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,

189......RUE POYDRAS......189

—Entre les rues—

Carondelet et Baronne.

(Établi autrefois rue Bourbon.)

Nouvelle-Orléans.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.

Prime de Tiers [illegible]. — Aucune Billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à deux [illegible] pour cent [illegible].

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$22,000,000
Actif	1,000,000
Revenu Annuel	1,000,000
Pertes payées	600,000

Officiers:

W. H. PECKHAM, Président,

W. T. HOOKER, Vice Président,

L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

Directeurs:

Hon. John A. Dix, New-York,

John J. Crane, président Banque République,

William T. Hooker, Wall street,

William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co),

Charles G. Rockwood, banquier, Newark Banking Co,

Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,

Minot C. Morgan, banquier,

Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,

Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,

Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,

Richard H. Bowne, maison Wetmore & Bowne, avocats,

R. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.,

William Wilkins, maison W. Wilkins & Co,

Julius H. Pratt, négociant,

William W. Wright, négociant,

Charles J. Starr, négociant,

William Allen, négociant,

George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,

George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,

John H. Sherwood, Park Place,

Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third street,

Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,

George W. Farlee, avocat,

W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER, Agent Général pour la Louisiane et le Texas.

VENTES JUDICIAIRES.

LA VEUVE [illegible] DES CITOYENS DE LA LOUISIANE [illegible]

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No. 26164.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Levée, de la Nouvelle Levée et Perle (aujourd'hui du Commerce), et désigné [illegible] 1870, [illegible], sous le No. 12, en l'étude de Félix [illegible] notaire public en cette ville. [illegible] quarante pieds quatre pouces de face à la rue Delord, quarante pieds quatre pouces de largeur derrière, et cent deux pieds dix pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble aussi avec soixante-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété a été acquise par David C. McCan et George Patterson, de la succession de J. Berry, suivant acte au rapport de Theo. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—L'acquéreur fournira au stock de la somme de cinq cent trente-six piastres, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er juin 1871, $20 ou de suivant la conformément aux termes de la Charte de la dite Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock sera ainsi transféré devant être déposé en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 6 octobre 1856, au rapport de Hughes, ci-dessus notaire public en cette ville, avec l'assomption et le cautionnement de stock par D. C. McCan et George Patterson, par acte au rapport de Theo. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 20 mars 1857, et avec l'acte de vente du Shérif dans la présente affaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant en monnaie de l'adjudication, ou billets du Trésor des Etats-Unis.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 juillet—14,28,29—août 7,14

JOHN GEDDES vs RICHARD CLAGUE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Dix-Huit de l'îlet numéro Trente-Trois, lequel est borné par les rues Conti, St-Louis, Galvez et Johnson, mesurant vingt huit pieds six pouces de face à la rue St-Louis sur cent quatre pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il appert du plan dressé par Allen d'Hémécourt, arpenteur, déposé, daté du 26 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] suivant acte au rapport de [illegible] notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 juin—juillet 7,14,22,30

ROBERT SOHELL vs GEORGE C. BOGERT

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,676.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante:

1o. Un terrain situé au faubourg Livaudais, ci-devant paroisse de Jefferson, en cet Etat (aujourd'hui Quatrième District de cette ville) et désigné par le numéro Treize, dans l'îlet numéro Trente-neuf, d'après un plan dressé en l'étude de W. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, et annexé à un acte de partage entre Philippe Harvey et la Dame Marie Adèle Lambert, en date du 30 août 1847, ayant, mesure anglaise, trente sept pieds six pouces de face à la rue Septième entre celles Live Oak et des Magasins, sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

2o. Une portion de terre située au dit faubourg et dans la dite Paroisse (Quatrième District de la Nouvelle-Orléans) ayant soixante-deux pieds et demi de face à la rue des Magasins, sur cent vingt cinq pieds de profondeur. La dite portion de terre se compose comme suit, savoir: de quatre-vingt quinze pieds du terrain No Trois et de trente-sept pieds et demi du terrain No Quatre, du dit No dix-neuvième susdits, suivant le plan dressé par Thomas D. Harper, et déposé en l'étude de G. K. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

3o. Un terrain situé au faubourg Livaudais, ci-devant paroisse de Jefferson, en cet Etat, (aujourd'hui Quatrième District de cette ville) désigné par le numéro Onze, de l'îlet borné par les rues Live Oak, Sixième, Magasins et Septième, suivant le plan général du dit faubourg, dressé par [illegible], ci-devant arpenteur public en cette ville, mesure anglaise, cinquante pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, et le tout [illegible].

4o. Une portion de terre située au même faubourg ou appartenant à la propriété susdite, ayant soixante-dix pouces de face à la rue Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ayant par derrière une largeur de vingt pieds de face à la rue Septième Quartier dont une moitié a été possédé [illegible].

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis E. Kessler et Emilie Follows, son épouse, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

Edmond Barthe, Achille Chiapella et als. vs Benj. Foster et B. C. Steinback.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,738—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé au ci-devant Paroisse Jefferson, dans l'ancienne portion de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la Paroisse d'Orléans, borné par les rues Levée, Calhoun, et Prieur et la Nouvelle Levée.

Le dit îlet est désigné par le numéro Douze et contient vingt-cinq terrains numérotés de un à vingt cinq, chaque terrain mesurant trente pieds de face, cent quarante-six pieds un pouce trois lignes de profondeur et de face à la Levée, deux cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue de la Levée, deux cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Calhoun, trois cent trente-cinq pieds, deux pouces de face à la rue Prieur, et deux cent quatre-vingt-dix pieds de face à la Nouvelle-Levée [illegible].

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Bernard Foucher [illegible] suivant acte au rapport de L. T. Caire, [illegible] B. Magner, notaire public en cette ville, en date du 17 juin 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 juillet—8,14,24,30—août 6

François Lacroix vs James Fitzpatrick

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 3,144.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Huit terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six, Neuf, Douze et Treize, dans l'îlet numéro Cent quatre-vingt-cinq (185), borné par les rues Poydras, Gravier et Dryades, [illegible] d'après un plan dressé par Zimpel et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. [illegible]

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 juillet—8 14 22 30—6 août

JOSEPH GILBERT vs WILLIAM VOSS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 3,163—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Rocheblave, du Maine et Tonti. La dite portion de terre ayant, mesure américaine, vingt-six pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Ste-Anne, sur cent vingt-quatre pieds entre lignes parallèles, [illegible] suivant plan dressé par Pacquet à Crampon, arpenteur, daté du 12 mars 1866 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Schlaeger, suivant acte au rapport de Félix Grima, notaire public en cette ville, en date du 25 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur offrant ses bon ou obligation, avec caution solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du jour de la vente, et tant au cas de non paiement qu'à l'échéance, spéciale par le dit immeuble, sur la dite propriété, avec la clause de pacte et d'appréciation spéciale par la dite propriété, pour le montant de son [illegible] les frais d'annonces, du shérif et du greffier, etc., s'élevant ensemble à la somme de $336 [illegible], ainsi que le montant des taxes de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 juillet—8 9 14 17 22

La Dame C. SHAW, vs. ALFRED KEARNEY

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 24,159—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible], à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise de quatre terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, de la Nlle-Levée, Notre-Dame et Girod, et désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre. Les dits terrains mesurent comme suit, savoir:

Le No. Un mesure trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur [illegible] de profondeur, [illegible].

Le No. Deux mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur [illegible].

Le No. Trois mesure trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Tchoupitoulas, [illegible].

Le No. Quatre mesure trente-trois pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, [illegible].

Ainsi qu'il appert d'un plan dressé par [illegible], au rapport de William Christy, [illegible], en date du [illegible] à Wm. E. Leverich, notaire, en date [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juillet—[illegible]

J. B. CLAUDIN vs la Dame C. C. SCHOLD et al.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,020—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à 10 heures A. M. à mon entrepôt, No 74 rue [illegible], entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Pension et d'un Café transporté de la maison No 124 rue des Remparts, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13juil—13,18,20,22

Wm. B. FREREY et al. vs HUGH CROOKES et A. S. CLARK.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1,481.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870 à 10 heures P. M., à [illegible], dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une distillerie située à l'angle des rues Tchoupitoulas et des Religieuses, dans le Premier District de cette ville, [illegible] inventaire déposé en mon bureau pour [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

M. A. WINSHILL & GEORGE PALFREY vs MARIETOD & MARGUERITE TODD, épouse de JAMES H. STEPHENS.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. 24,082.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-huit de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], de la rue des Magasins, sur [illegible], tel qu'il appert d'un plan [illegible], à l'angle [illegible].

Lesquels terrains sont désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 25 février 1837, et déposé pour référence en l'étude de T. Seghers, notaire public et [illegible].

[illegible]

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trente-huit, Trente-neuf et Quarante, [illegible] rues Gravier, Perdido et White, d'après un plan dressé par Coleman & Gallez, architectes, le 20 mars 1855 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: les numéros Trente-huit et Trente-neuf, chacun trente-deux pieds de face à la rue Gravier, [illegible] de profondeur, et le numéro Quarante [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de [illegible], suivant acte au rapport de [illegible], en date du 13 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO: G. Vincent, encanteur, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—JEUDI, 14 juillet 1870, à 10 heures du matin, au magasin—

Caisses, balles et lots marchandises sèches étrangères et américaines.

"Seconds" en paille, pour dames et pour enfants.

Une grande variété de marchandises diverses.

14 juillet—

PAR E. ROGER & CO.

VENTE, SANS RÉSERVE.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

Reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—H. Ramsey, Encanteur—JEUDI, 14 juillet, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 43 et 47 rue de la Vieille-Levée—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente. 10 juillet

PAR EUGENE TOURNE.

VIN DE CATALOGNE.

PAR EUGENE TOURNE, Successeur de B. Turpin.—VENDREDI, 15 juillet 1870, à 11 heures A. M., il sera vendu au magasin Rue [illegible] et Warehouse—

22 barriques vin de Catalogne.

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

14juil 14 juillet

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises Sèches, Mercerie, etc.

PAR JOS N. ROBERT, Encanteur—Salle d'encan No 44, rue Vieille-Levée—Aujourd'hui JEUDI, 14 juillet, il sera vendu, à 10 heures, à sa salle d'encan—

Un lots marchandises sèches étrangères et du pays, comprenant un assortiment général.

Un lots mercerie, bonneterie, etc.

Conditions à la vente. 14 juil.

PAR D. E. MORPHY.

Riz, Jambons, Mélasse, Maquereau, Cerceaux en fer, sauvés du naufrage du Carrie S.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, Encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 14 juillet 1870, à 10 heures A. M., au magasin No 47, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra:

20 colis de jambons, boîte de charbon, mélasse, maquereaux, bière, cerceaux en fer, moules, etc.

Conditions—Comptant. 14 juillet

Malle. Malle. Malle.

Sauvé du naufrage du Carrie S.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 14 juillet 1870, à 10 heures A. M. au Magasin 47, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra:

120 sacs de malle mélangé.

Conditions—Comptant. 14 juillet

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, ponies, bogheis et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr. Encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 14 juillet, 1870, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de P. Lister, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, assortis par paires, beaux mulets d'habitation et de ville, &c. &c.

—Egalement—

Deux bogheis couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 juillet

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—Vente régulière: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN, Jr., Encanteur—Bureau et entrepôt, No 102 de la rue Gravier.—Il sera vendu VENDREDI 15 juillet, à 10 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 102 de la rue Gravier, coin Carondelet—Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, glaces, miroirs, marchandises, toutes les semaines, à l'arrivée des steamers.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 juillet

PAR O. VALETON.

Ananas! Ananas!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur, JEUDI, 14 juillet, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 14 rue Natchez entre Tchoupitoulas et Magasins—

45 caisses Ananas conservés en boîtes de 2 livres.

Conditions—Comptant. 14 juillet

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, lard, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toute qualité, fromages, amandes, clous, riz, etc. [illegible]

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 14 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer; buffets, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer; chaises, tables, bureaux, [illegible] et chaises de bureau, tapis, tables à manger, ustensiles de cuisine, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc. Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—Egalement—

Une grande facture de lits sommiers, chaises à bascule, etc. [illegible] 14 juil

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LES TRAINS partiront de la rue de Mer Amérique le mardi, à SEPT HEURES DU MATIN, A. M., et se relieront au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures, A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Bayou et pour les Opelousas, le Sud et le Texas, sera reçu tous les jours, à la Gare à l'ouest du N. O. et Jackson, [illegible].

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lockport et [illegible] jusqu'au Canal Boeuf, et pour Houma, sera transporté sans frais de fret à bord des steamers.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au chef du bureau de Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

22 mai—3m CHS. A. WHITNEY & CO, Agents.

POUR LE NORD ET L'EST.

Par la voie du Chemin de fer central du Caire et de l'Illinois.

DEUX convois d'express quotidiens partent du Caire à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas de changement de chars du Caire à Chicago. Il n'y en a qu'un seul du Caire à New-York. C'est la seule voie directe pour se rendre à Chicago et à tous les points du Nord et de l'Est, par la voie du Caire. Elle est de 100 à 150 milles de moins et on la parcourt de 12 à 24 heures plus vite, que par aucune autre route.

Chicago, Milwaukee, St Paul, Detroit, Toledo, Cleveland, les Chûtes du Niagara, Buffalo, New York, Boston, Montréal, Pittsburg, Philadelphie, Baltimore, toutes les villes de l'Est, Milwaukee, St-Paul, La Crosse, Dubuque, et tous les points du Nord.

Les voyageurs trouveront, sur tous les convois de nuit, entre la Caire et Chicago, entre Caire et St-Louis, des chars transformés en chambres de voyage à coucher.

Bagages sur "checked" pour tous les points importants.

Pour les billets servant pour toute la route, s'adresser aux bureaux du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Common, sous City Hotel, au dépôt du Grand Chemin de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

R. F. LONGLEY, Agent général pour les passagers du Sud, à la Nlle-Orléans.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers à Chicago.

M. HUGHITT, Surintendant général, à Chicago.

5 mai—3 m

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Excursion au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 1er mai 1870, les convois partiront à chaque heure, de chaque extrémité du Chemin. Le premier quittera le Lac à 5 heures du matin et la ville à 6 heures du matin. Le dernier convoi partira du Lac à 10 heures du soir et de la ville à 8 heures du soir.

Le convoi qui partira du Lac à 10 heures du soir n'a pas pris pour être l'ancien dépôt.

Les Dimanches, un train à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Un char à cheval quittera l'ancien dépôt, tous les matins à 4 heures et le Lac une heure après le départ du dernier convoi à vapeur.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et 25 cent pour revenir.

GEO. PANDELY, Surintendant-Général.

1 mai [illegible]

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS

DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,

AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président. GEO. [illegible], Secrétaire.

—Directeurs.—

MM. A. J. Aimes,	MM. Geo. W. Logan, Jr
J. A. Braselman,	A. Fabre,
Thos. E. Bodley,	John I. Moore,
J. Bloom,	Geo. Murray,
Wm. J. Britton,	G. W. Moore,
J. D. Cobb,	E. Rohla,
H. W. Church,	E. C. Ogilsby,
A. Homer Bader,	J. V. Florance,
W. R. Eckford,	A. Stanley,
Ben Greene,	J. Tyler Jouett,
Chs. A. Greene,	J. A. Swain,
N. C. Gailliot,	J. Fink,
J. L. Haas,	H. Thompson,
E. L. Jones,	A. Wanderberg,
A. B. James,	Wm. Winz.

[illegible]

BANQUE DE L'ETAT de la LOUISIANE

Bureaux, No 87 de la rue du Camp.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1870.

LES directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane ayant été autorisés par une résolution (en pouvoir) des actionnaires, en vertu de l'acte de la Législature qui amende et maintient en vigueur la Charte de la banque — ont décidé d'augmenter le capital de la banque, [illegible] au point de porter à un million de piastres, compris les actions anciennes, savoir: $1,000,000.

Des livres de souscription seront ouverts aux bureaux de la banque, No 27 de la rue du Camp, pour $[illegible] de nouvelles actions—c'est-à-dire $[illegible]—ce qui portera le capital de la banque à $[illegible].

Les actionnaires actuels ont le droit, par préférence, de souscrire aux nouvelles actions en proportion de leurs actions; ce qui n'est pas souscrit demeure aux autres souscripteurs et avant le 30 juin prochain.

Conditions de la souscription — 15 pour cent comptant au moment de la souscription; 10 pour cent le 1er juillet 1870; 75 pour cent au versement que pourront plus tard fixer les directeurs, après trente jours d'avis donné aux actionnaires. Au Par ordre des directeurs.

OSCAR BERCIER, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane—Bureaux, No 27 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 4 mai 1870.

Les Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, ayant été autorisés par une résolution prise par les actionnaires, en vertu de la section 3 de l'acte No 6 de la Législature de l'Etat, approuvé le 16 mars 1870, augmentant le capital et remettant en vigueur la Charte de la banque, de faire une nouvelle estimation de la valeur des actions sous ce nouvel acte, [illegible] de la valeur au comptant du capital de la banque et de dix-sept piastres par action. En vertu de ce décret, l'actif de la banque a été constaté en présence de la valeur, au pair, de cent piastres; ce qui a donné lieu à une nouvelle émission d'actions, [illegible] payable en cent piastres chaque. Si le paiement n'en est pas fait dans le délai fixé, il sera encaissé par [illegible] 4 mai 1870.

[illegible]

Par ordre des Directeurs,

OSCAR BERCIER, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Habillements, Lingerie, Chapeaux et Sacs.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. Levy, Encanteur—Bureau, No 32 de la rue de Chartres—JEUDI, 14 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un lots habillements de saison, tels que habillements castordr, melton et satinet, habillements alpaga et coutil et drap et casimir, pantalons doeskin et cashmir, pantalons, gilets de drap, et habillements de [illegible] en coutil, coton et cotonnade, etc.

Un lots chemises de [illegible] de toile, chemises de [illegible] et chemises de [illegible].

Un douzaines chapeaux de paille, laine et feutre, etc.

—Egalement—

[illegible] 14 juillet

PAR G. DE FERIET.

Bonne maison "Cottage" au No 300 de la rue Roman, entre les rues Conti, Bienville et Laharpe.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau, No 8, rue Royale—SAMEDI, le 16 juillet 1870, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Bienville, Prieur et Laharpe. Le dit terrain a 32 pieds 7 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent un "cottage" bas, (No 300 de la rue Roman), ayant trois chambres, un vestibule et trois cabinets, comme ayant deux chambres et galerie; deux cabinets, [illegible] d'aisance, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $900, échéant le 1 décembre 1870, intérêt payé. Pour le reste du montant de l'adjudication, la moitié comptant, la balance à un an de crédit, avec 8 pour cent et les clauses ordinaires. L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, par-devant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 juillet

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Jugement pour $1,504 90.

Vente à l'Encan, sans limite ou réserve.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 30 du Passage de la Bourse—JEUDI, 14 juillet 1870, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles—pour ce qui appartiendra—

Un certain jugement pour la somme de $1,504 90 (quinze cent quatre piastres et quatre-vingt-dix cents) rendu par le Huitième Cour de District de la Nlle-Orléans, (No [illegible] du dossier de la dite Cour) contre Antoine Chavanne.

Conditions—Comptant, sur livraison. 13juillet

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 16 juillet 1870, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Prytanée et General Taylor:

La vacherie de C. Schonaker qui se retire de ce genre d'affaires. La vacherie se compose de 14 belles vaches laitières. 2 beaux chevaux. Un beau tonneau, une charrette à lait, une charrette à provisions, les bidons et l'installation de la vacherie.

Conditions.—Au dessus de $100 comptant. Au dessus et au dessous à mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les billets devront être tirés et timbrés aux frais de l'acheteur. 14 jul.

Propriété d'un joli revenu sur la rue Roman.

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 16 juillet 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—

UN LOT DE TERRE mesurant 32 pieds de face à la rue Roman, entre les rues St-Philippe et Ursulines, sur une profondeur moyenne de 32 pieds 6 pouces 4 lignes. Ensemble une maison de quatre chambres, galerie et cabinet, cuisine de deux pièces, citerne, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse St-Charles.

CONDITIONS—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an, en un billet portant 8 p. cent d'intérêt de la date et hypothèque. L'acheteur est tenu de faire assurer la propriété pour le montant du billet et d'en transférer la police au vendeur, et se soumettant à la condition d'usage, celle des honoraires d'avocat, $5 au 5 pour cent, en cas de poursuites judiciaires.

Acte de vente par-devant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats Unis et les taxes de l'année courante dues en 1870. 10 juillet

VENTE POUR UN PARTAGE

D'une Petite Propriété sur la Rue Mandeville.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 16 juillet 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre mesurant 25 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues [illegible] et Claiborne. Ensemble, les bâtiments et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison [illegible] de la rue, et une maison de [illegible] chambres, une autre bâtisse pour cuisine, etc. Voir le plan à la Bourse St-Charles.

Conditions—Moitié comptant, et le reste payable à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date et hypothèque. L'acheteur est tenu de faire assurer la propriété pour le montant du billet et d'en transférer la police au vendeur, etc.

Acte de vente par-devant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats Unis et les taxes de l'année courante dues en 1870. 10 mai

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de soleil et guérit les gerçures des lèvres, des mains. Ce n'est pas une de ces vulgaires compositions de pommades de toilette; elle donne à la peau, la plus grande douceur et la plus grande blancheur. Il n'y a rien de meilleur pour la peau. Le glycérole d'amandes est pour la peau à l'abri des effets du hâle et de la poussière. Préparée seulement par J. FREDERICKSON, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt général chez

FREDERICKSON & HARTE,

Au No 139 de la rue du Canal.

BUREAUX

DE LA

Compagnie "Atlantic" d'Assurance

De la Nlle-Orléans,

Au No 29 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1870.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie son QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

Montant des primes, du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870		
Primes d'incendie	[illegible]	
Primes de rivière	[illegible]	
Primes de maritime	[illegible]	
Primes non acquises le 1er juillet 1869		[illegible]
En moins, primes rendues ...	$ 1,800 70	
En moins, primes réservées pour risques non expirés le 1er juillet 1870	27,701 37	[illegible]
Pertes payées dans le même période:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivière	14,288 51	
Réduction (rebates)	[illegible]	
Taxes et Revenu Intérieur	[illegible]	
Réassurances et frais, salaires	34,077 61	[illegible]
ACTIF		
Billets pour actions		[illegible]
Prêté sur hypothèque		[illegible]
Prêté sur garantie		65,765
Billets à recevoir		14,776
Actions de banque, autres actions et bonds		27,870
Meubles de bureau		4,057
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 5 juillet 1870.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera payé en crédit de notes non payées.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président. [illegible] Secrétaire.

DIRECTEURS:

E. Rigney,	T. M. Simmons,
T. Prudhomme,	E. Newman,
M. N. Stanley,	James Byrnes,
C. M. Soria,	Thomas Baker,
John Patton,	George W. Munson,
R. J. West,	E. L. Mann,
A. D. Grieff,	J. M. Marshall,
William Von Phul,	P. Janvier,
Alexander Marks,	John N. Kerr.
S. H. Boyd,	

[illegible]

TREIZIÈME TABLEAU ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance "HOPE"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureau, No 81, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870		$176,081
Risques:		
Sur les risques d'incendie	$115,190	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	$176,081 47
Montant au crédit du compte de fonds de réserve		25,000 00
		201,081 47
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 24,616	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Moins: 15 o|o remis aux assurés	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Primes rendues	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer, dépenses, intérêt en moins	[illegible]	[illegible]
Montant passé à profits et pertes	[illegible]	74,767
		$127,192
Réserve pour les risques non terminés le 30 avril 1870	[illegible]	
Montant payé aux actionnaires	[illegible]	
Dividende de vingt pour cent payé le 1er juillet	[illegible]	

L'ACTIF de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par privilège hypothécaire sur les propriétés foncières dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à recevoir	[illegible]
[illegible] actions de banque, actions etc	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[illegible] PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible] mai 1870.

[illegible] GRIMA, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolu, qu'un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT pour cent, libre de taxe, sur le capital de la Compagnie, sera payé aux actionnaires [illegible] le 1er avril 1870, ainsi déclaré et payé [illegible] 15 de ce mois [illegible].

DIRECTEURS:

A. J. Adams,	H. Gary,	J. C. Denis,
T. N. Blake,	[illegible]	[illegible] Gordon,
F. A. Burns,	F. [illegible],	[illegible]